

### ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2018 :

**des résultats entachés par de nombreux dysfonctionnements qui confirment cependant la représentativité et la place du SNESUP-FSU au sein de la communauté des enseignant·es-chercheur·es et des enseignant·es du supérieur !**

#### Des conditions de communication et d'organisation défailtantes

En déléguant aux président·es d'universités et d'établissements, l'organisation des élections au comité technique ministériel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (CTMESRI) et au comité technique des personnels de statut universitaire (CTU), le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ne s'est donné ni les moyens de construire les conditions de vote propres à mobiliser l'ensemble des personnels, ni la possibilité de s'assurer du bon déroulement des élections.

Depuis près d'un an, nous n'avons cessé d'alerter le ministère sur les difficultés que nous risquons de rencontrer et le discrédit des scrutins qui pouvait en résulter. Nous avons même fait des propositions concernant la communication durant la campagne électorale... non suivies d'effet.

**A l'heure des comptes, force est de constater que la participation est en recul de 3,1 points dans l'ensemble de la fonction publique. Elle atteint le taux le plus bas depuis 2000 au MESRI en recul de 4 points au scrutin du CTMESRI, avec 8000 voix exprimées de moins par rapport au scrutin de 2014, malgré une progression du corps de 8600 électeurs. Les causes de cette baisse devront être analysées.**

- Le vote électronique pour les CAPA et les CAPN a été impossible dès son ouverture le 29 novembre et durant toute la journée. De nombreux collègues n'ont pas pu retirer leurs identifiants lors des permanences de l'administration des établissements qui pour certaines étaient très réduites.
- Dans plusieurs établissements (Sorbonne Université, Nantes, Paris 3, Paris 5, Paris 13,...) de nombreux électeurs ont été empêchés de voter : non inscription sur les listes électorales, fermetures de sites décidées dans la précipitation et la confusion, non réception du matériel de vote par correspondance, ...

- Dans les EPST, au CNRS, à l'INSERM et à l'INRA, un mauvais logo a été utilisé pour éditer les bulletins de vote par suite d'une erreur de l'administration dans la transmission des images, induisant en erreur de nombreux d'électeurs qui cherchaient le logo de la FSU ;
- Dans au moins un établissement (Centrale Marseille), il n'y a pas eu d'arrêté publié pour les dispositions de communication par voie électronique durant la campagne électorale, sous réserve de la découverte ultérieure d'autres manquements au droit à la communication syndicale dans d'autres établissements.

Ces conditions déplorables ont pesé sur les militant·es, sur les agents mobilisés pour tenir les bureaux de vote comme sur les électeurs et électrices.

**Nous adressons tous nos remerciements aux camarades qui ont fait campagne et à tou·te·s les collègues qui ont voté pour nos listes. Nous défendrons nos métiers et le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche.**

Les résultats obtenus par la FSU au CT MESRI et par le SNESUP-FSU au CTU, dont nous donnons ci-dessous la synthèse, devront être finement analysés. Ils peuvent apparaître décevants à celles et ceux qui se sont mobilisé·es pendant plusieurs mois. Ils restent satisfaisants au regard des dysfonctionnements nombreux évoqués ci-dessus.

Au **CTMESR**, le taux de participation est de 31 %, soit le plus faible de toute la fonction publique.

La FSU rassemble **13 %** des voix exprimées.

Elle obtient, comme en 2014, 2 sièges sur 15.

Au **CTU**, le taux de participation de 24% est en baisse constante depuis 2000.

Le SNESUP-FSU en baisse de 5 points, confirme sa place de première organisation syndicale des enseignant·es-chercheur·es, avec **32 %** des voix.

Il conserve 4 sièges sur les 10 sièges du conseil.

La FSU conserve sa place de 2ème organisation syndicale de la Fonction Publique d'Etat.

Le cumul des voix des syndicats opposés à la loi ORE s'élève à 58%. Quant à celui des syndicats opposés à l'augmentation des frais d'inscription des étudiant·es extra-communautaires, il s'élève à 85%. Le ministère ne peut plus continuer à passer ses réformes en force en n'accédant pas aux revendications des syndicats représentatifs de la communauté universitaire.

Les résultats globaux des élections professionnelles dans les trois fonctions publiques sont disponibles sur le site du ministère de la Fonction Publique (<https://www.fonction-publique.gouv.fr/elections-professionnelles2018>).

**Suivez-nous !**



[HTTPS://WWW.FACEBOOK.COM/SNESUPFSU/](https://www.facebook.com/SNESUPFSU/)



[HTTPS://TWITTER.COM/SNESUPFSU](https://twitter.com/SNESUPFSU)